

# **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**

## **du vendredi 05 juin 2020 à 19 heures**

Étaient présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Pascal NAVEAU, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Thierry JANVIER, Madame Christine MARTIN, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Madame Sylvie LATOUCHE, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Jacques JAHANDIER, Madame Marie-Ange DUSSUTOUR, Madame Cécile RAMIREZ, Monsieur Philippe GARNAUD, Monsieur Patrice POTTIER, Madame Pascalle BLOT.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 heures par Madame le Maire Catherine STROH qui déclare la séance ouverte.

Madame Sylvie LATOUCHE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation des membres des différentes commissions municipales
- Désignation et indemnisation d'un conseiller municipal délégué en charge de la Sécurité

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ces deux points.

### **1°/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal si des remarques sont à apporter au compte rendu du précédent conseil du 23 mai 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit compte rendu.

### **2°/ Indemnités versées au Maire et aux Adjoints**

Conformément au code général des collectivités territoriales et considérant que la Commune compte actuellement une population de 710 habitants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer :

- L'indemnité mensuelle du maire, Catherine STROH, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, calculé par référence au barème fixé au taux maximal soit 40,3% de l'indice brut 1027.
- Les indemnités des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, calculé par référence au barème fixé au taux maximal soit 10,7% de l'indice brut 1027.
- La majoration d'indemnité de fonction des maires et adjoints, résultant de l'application de l'article L.2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15% au titre de commune ancien chef-lieu de canton.

### **3°/ Désignation des différents délégués représentant la commune au sein des syndicats et organismes divers**

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner les délégués afin de représenter la Commune au sein des Syndicats et Organismes divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne selon le tableau suivant :

	<b>Titulaire(s)</b>	<b>Suppléant(s)</b>
<b>ESAT Madame de Fontanges</b>	Philippe GARNAUD	Sylvie LATOUCHE
<b>Parc naturel régional du Perche (PNRP)</b>	Catherine STROH	Cécile RAMIREZ
<b>Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR)</b>	Jean-Pierre CHARDON	Catherine STROH
<b>SIRTOM</b>	Jacques JAHANDIER Patrice POTTIER	Jean-Pierre CHARDON Catherine STROH
<b>SIDEP</b>	Jacques JAHANDIER Patrice POTTIER	
<b>Territoire Energie</b>	Jacques JAHANDIER	Patrice POTTIER

### **4°/ Autorisation au Maire de lancer les procédures d'appels d'offres et de signer les documents s'y rapportant**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à prendre, pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont prévus au budget.

## 5°/ Désignation des membres des différentes commissions et sous-commissions

Sur proposition du Maire, et après délibération, le Conseil, à l'unanimité, désigne les membres des différentes commissions et sous-commissions selon le tableau récapitulatif suivant :

COMMISSIONS	SOUS-COMMISSIONS	MEMBRES
<b>Culture-Patrimoine-Vie associative</b> Président : <b>Jean-François BÈGE</b>	<b>Patrimoine</b>	M.A. DUSSUTOUR S. LATOUCHE
	<b>Culture et tourisme</b>	J. JAHANDIER T. JANVIER S. LATOUCHE C. RAMIREZ
	<b>Vie associative</b>	P. BLOT Ph. GARNAUD Ch. MARTIN
<b>Travaux-Urbanisme-Cadre de vie</b> Président : <b>Jacques JAHANDIER</b>	<b>Travaux</b>	P. BIZOT J. MAITREJEAN P. POTTIER
	<b>Urbanisme et Sécurité</b>	P. POTTIER
	<b>Cadre de vie</b>	M.A. DUSSUTOUR T. JANVIER C. RAMIREZ
<b>Solidarités-Vie scolaire-Sports et Loisirs</b> Présidente : <b>Sylvie LATOUCHE</b>	<b>Solidarités</b>	P. BLOT Ph. GARNAUD T. JANVIER Ch. MARTIN
	<b>Vie scolaire</b>	P. BLOT Ph. GARNAUD J. MAITREJEAN C. RAMIREZ
	<b>Sports et Loisirs</b>	P. BIZOT Ph. GARNAUD T. JANVIER J. MAITREJEAN P. POTTIER C. RAMIREZ
<b>Finances-Economie locale-Programme</b> Président : <b>Jean-Pierre CHARDON</b>	<b>Finances</b>	Ph. GARNAUD S. LATOUCHE C. STROH
	<b>Economie locale</b>	Ph. GARNAUD J. JAHANDIER S. LATOUCHE C. RAMIREZ
	<b>Suivi du programme</b>	J.-P. CHARDON

En application du code des marchés publics, et sur proposition du Maire, le Conseil désigne, à l'unanimité, cinq membres pour siéger à la **commission d'appel d'offres** :

- Présidente : C. STROH
- Membres : J.-F. BÈGE, J.-P. CHARDON, J. JAHANDIER, S. LATOUCHE

Sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe à dix le nombre des membres du conseil d'administration du **CCAS** (Centre communal d'Action sociale) soit cinq membres au sein du conseil municipal et cinq membres extérieurs nommés par arrêté du maire. Les cinq conseillers municipaux sont ainsi désignés :

- Présidente : C. STROH
- Vice-présidente : Ch. MARTIN
- Membres : P. BLOT, Ph. GARNAUD, S. LATOUCHE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6°/ Désignation d'un conseiller délégué à la Sécurité**

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un conseiller municipal-délégué chargé de la sécurité.

- Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Patrice POTTIER et décide d'une indemnisation mensuelle, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, calculée par référence au barème fixé au taux maximal soit 6 % de l'indice brut 1027.

### **7°/ Questions diverses**

Madame le Maire communique deux informations au Conseil :

- Un arrêté municipal sera pris la semaine prochaine pour accorder délégation de toute signature à Monsieur Jean-François BÈGE, 1er adjoint.
- Pour rappel, la Commune dispose de deux représentants au sein de la Communauté de communes des Forêts du Perche : le maire et son premier adjoint.

La parole est ensuite donnée à chacun des conseillers municipaux pour s'exprimer sur différents sujets.

Madame le Maire rappelle que la Secrétaire Générale, Faustine Lefranc, est en congé maternité depuis début mars 2020 et n'a pas été remplacée par l'équipe sortante.

Elle remercie, en son nom propre et au nom de toute l'équipe municipale, les deux agents administratifs, Caroline GAUTRON et Charline ROBIN, pour leur investissement en cette période de crise.

La séance est levée à 20h30.